

<b>Zeitschrift:</b>	Bulletin pédagogique : organe de la Société fribourgeoise d'éducation et du Musée pédagogique
<b>Herausgeber:</b>	Société fribourgeoise d'éducation
<b>Band:</b>	13 (1884)
<b>Heft:</b>	10
<b>Artikel:</b>	Discours sur l'éducation : prononcé par M. le recteur Horner à l'assemblée du Pius-Verein, à Posieux
<b>Autor:</b>	Horner
<b>DOI:</b>	<a href="https://doi.org/10.5169/seals-1040065">https://doi.org/10.5169/seals-1040065</a>

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 11.01.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

XIII<sup>e</sup> ANNÉE

N<sup>o</sup> 10.

OCTOBRE 1884.

# BULLETIN PÉDAGOGIQUE

publié sous les auspices  
DE LA SOCIÉTÉ FRIBOURGEOISE D'ÉDUCATION

---

Le BULLETIN paraît au commencement de chaque mois. — L'abonnement pour la Suisse est de 2 fr. 50 cent. Pour l'étranger, le port en sus. Prix des annonces, 20 cent. la ligne. Prix du numéro 20 cent. Tout ce qui concerne la rédaction doit être adressé à M. Tanner, à Hauterive, près Fribourg : ce qui concerne les abonnements, à M. Collaud, instituteur, à Fribourg.

---

**SOMMAIRE.** — *Discours sur l'éducation, par M. Horner, recteur. — Des loisirs de l'instituteur (suite et fin). — Les examens des recrues. — Statistique de l'instruction publique en Suisse (suite et fin). — Conseils d'un inspecteur aux instituteurs et aux institutrices de son arrondissement. — Bibliographie. — Poésie. — Chronique.*

---

## DISCOURS SUR L'ÉDUCATION

PRONONCÉ PAR M. LE RECTEUR HORNER

A L'ASSEMBLÉE DU PIUS-VEREIN, A POSIEUX

---

Le Comité de l'Association du Pius-Verein m'a prié de vous parler de l'éducation de la jeunesse. J'ai trop de choses à vous dire sur ce sujet pour m'attarder aux considérations préliminaires qu'il est d'usage d'émettre sur l'importance de l'instruction primaire, sur la responsabilité des parents et sur les devoirs des maîtres à qui l'on confie, dans l'enfance, l'espoir des familles et l'avenir du pays. Lorsqu'on a l'honneur de s'adresser aux membres de l'Association du Pius-Verein, on est dispensé d'insister sur l'absolue nécessité de donner à l'éducation un caractère chrétien, une empreinte religieuse telle que rien ne puisse l'effacer, ni les préoccupations matérielles de l'âge mûr, ni les orages des passions de l'adolescence. Instruction religieuse, non plus seulement confiée à la mémoire de l'enfant, mais assise sur les preuves que nous fournit la raison, car la foi du charbonnier ne suffit plus ; convictions ardentes qui se reflètent sur tous les actes de la vie de famille et de la vie sociale ; piété sincère qui se manifeste par les pratiques de la vie chrétienne : telle doit être la part de la religion dans l'éducation d'un chrétien. Mais il serait superflu de m'arrêter sur ces points si importants qu'ils soient. Abordons, sans autre préambule, les questions pratiques qui me paraissent répondre le mieux aux besoins actuels de notre canton.

### I

On n'a pas oublié le fameux article Schenk qui entamait si profondément l'autonomie cantonale dans le domaine de l'instruction. Les

suffrages du peuple suisse nous ont débarrassés de cette machine de guerre qui menaçait de porter atteinte aux droits séculaires des cantons et à nos libertés confessionnelles. Ce fut là une grande victoire. Cependant ne nous faisons point illusion ; les prétentions de l'école sans Dieu peuvent apparaître encore et le revirement inattendu qui s'était produit à l'occasion de la révision de la Constitution fédérale, révision rejetée d'abord, puis acceptée, peut se présenter de nouveau au moment où l'on s'y attendra le moins. Or, n'est-il pas à craindre que les partisans de la centralisation ne se prévalent de la situation peu prospère de l'instruction dans notre canton pour réclamer l'intervention fédérale dans le domaine de l'instruction ? N'est-il pas à craindre qu'ils disent et répètent : « Voyez les ultramontains, voyez le canton de Fribourg dans quel état d'infériorité il se trouve ! Il occupe l'un des derniers rangs dans l'échelle des cantons. Faut-il s'étonner qu'ils témoignent tant de répugnance pour l'institution de l'inspecteur fédéral ? »

Quel est celui d'entre nous qui n'a pas entendu cent fois ces reproches et qui n'a pas senti son cœur bouillonner d'indignation en présence de pareilles allégations ? Le rang peu honorable où nous ont relégués les examens des recrues, est un argument puissant, une arme redoutable entre les mains de nos adversaires pour réclamer la centralisation de l'instruction publique en faveur du pouvoir fédéral. Il faut que chacun de nous s'emploie activement à arracher cette arme à nos ennemis par le relèvement de l'instruction primaire. Mais nous n'y réussirons qu'avec le concours de chacun. Que ferait l'instituteur le plus capable, le plus dévoué, si vous, parents, vous cherchez toutes les occasions de retenir votre enfant à la maison ? On peut bien, je le sais, au moyen des mesures de rigueur prévues par la loi, obtenir la présence des enfants à l'école ; mais soyez sûrs que l'écoulement profitera bien peu des leçons, s'il n'a d'autre mobile pour l'y amener, que la crainte des amendes ou du gendarme. Il est donc de votre devoir d'assurer à l'instituteur une fréquentation assidue, régulière non seulement à l'école primaire, mais encore aux cours du soir, dans la préparation immédiate aux examens des recrues.

Il suffit que quelques jeunes gens aient échappé à la fréquentation de l'école pour nous faire reculer de plusieurs degrés dans l'échelle fédérale.

Une seconde condition à remplir si nous voulons assurer le succès de l'enseignement, c'est le respect du maître au sein de la famille. De quelle oreille voulez-vous que votre enfant accueille les leçons et les conseils d'un instituteur ou d'un professeur, s'il entend tous les jours à la maison des critiques, des railleries à l'adresse de son maître ? Si vous avez des observations à exprimer, ne le faites jamais en présence de vos enfants. Du reste, n'oubliez point ce grand principe de toute éducation, c'est que toute autorité est solidaire : il n'est pas possible que vous portiez atteinte à l'autorité d'un simple instituteur sans amoindrir le respect qui est dû à la vôtre.

## II

Mais il est une autre question qui s'impose à nos études et à nos méditations. L'instruction que le jeune homme reçoit sur les bancs de l'école primaire est-elle suffisante ? Pourrons-nous jamais conquérir au milieu de nos confédérés le rang que nous assigne notre situation,

sans recourir à l'enseignement secondaire ? Ne serons-nous pas amenés par la force des circonstances à profiter des faveurs que nous assure l'art. 124 de la nouvelle loi sur l'instruction primaire et à établir des écoles supérieures ou régionales ?

Je voudrais qu'ici plus que partout ailleurs, on ne prenne point conseil d'injustes préventions ou de rivalités de clocher et que l'on ne se prononce pas de parti pris. Inspirons-nous de l'honneur du canton et du désir que nous avons tous de voir notre pays prospère et heureux. Il n'est aucun de vous qui reculerait devant les sacrifices que peut réclamer le relèvement de l'instruction. Il sera difficile, à mes yeux, de faire progresser nos écoles sans l'établissement des écoles régionales. Voyez les cantons qui nous entourent, comment sont-ils parvenus à nous devancer dans les examens de recrues ? Précisément en instituant, en répandant, et en multipliant les écoles secondaires dans les villes et à la campagne.

Chez nous on ne compte que 8 écoles secondaires en comprenant celle des filles établie à Fribourg ; et encore ces écoles sont-elles peu, très peu fréquentées. Genève est doté de 13 de ces utiles institutions ; Neuchâtel en a aussi 13 ; Berne en compte 61. Je ne parle pas de Zurich qui en a 88 ; mais voyez le petit canton de Zoug : pour 28 écoles primaires, il a eu le courage de fonder 4 écoles secondaires. Sous ce rapport notre infériorité est évidente ; de là probablement aussi notre infériorité au point de vue de l'instruction.

Ajoutons, pour prévenir une objection, qu'il n'est dans la pensée de personne d'y astreindre les jeunes gens maladifs, pas plus que ceux qui manquent d'intelligence ou sont qui indispensables aux familles.

Nous avons besoin de ces écoles pour stimuler nos instituteurs primaires : la comparaison entre la force des élèves sortis de différentes écoles primaires ferait parfaitement ressortir les mérites de chacun.

Nous en avons besoin pour assurer à nos administrations communales des employés capables. Il est aujourd'hui des communes où l'on ne trouverait pas un seul jeune homme propre à remplir les simples fonctions de secrétaire communal.

Nous en avons besoin pour soutenir la concurrence avec nos fédérés, non seulement au jour des examens de recrues, mais encore sur le terrain des industries nationales. Nous avons laissé tomber successivement les grandes et fécondes industries des draps, puis celle de la tannerie et dernièrement celle des pailles ; malheur à nous si l'industrie laitière venait encore à déchoir !

Nous avons besoin enfin de ces écoles régionales pour répondre aux accusations que l'ennemi nous jette sans cesse à la face ; pour prévenir la reprise de l'article Schenk. Lorsqu'il s'agit de l'honneur du canton et de sa prospérité matérielle et morale, il faut qu'à la tête du mouvement on trouve toujours l'Association du Pius-Verein.

### III

Ne vaut-il pas mieux étendre les bienfaits de l'instruction primaire à tous que de pousser trop de jeunes gens de la campagne à faire des classes littéraires ? C'est mon avis, mais je sais que tout le monde ne le partage point. Quoi qu'il en soit, chacun reconnaît qu'il existe un grand danger à déclasser le campagnard et à favoriser la tendance trop générale d'émigrer vers les villes. On ne doit engager dans

les hautes études que les jeunes gens qui témoignent de grands talents ou d'une vocation spéciale. Qui ne sait que toutes les carrières libérales sont encombrées ? il y a aujourd'hui surabondance de médecins, d'avocats, de notaires, d'ingénieurs, etc. Mais ce qui manque, ce sont les ecclésiastiques et les instituteurs.

Il s'est produit depuis quelques années, dans le domaine de l'instruction, un courant bien marqué vers l'école professionnelle. C'est avec raison. Pourquoi pousserait-on les jeunes gens à acquérir le plus de connaissances possible, si ces connaissances ne devaient pas leur être profitables ? La maxime admise autrefois d'étudier pour étudier, n'est plus reçue, grâce à Dieu. On doit et on veut s'instruire aujourd'hui pour le profit que l'on peut en tirer. Au collège il ne se trouve plus en ce moment de jeunes gens qui étudient sans raison, sans but aucun, et qui disent : « Si j'ai fait mes études, ce n'est point en vue d'en bénéficier ou d'en faire bénéficier la société ; car je suis assez riche pour ne vivre que de mes rentes. » On comprend mieux la grande loi du travail, loi universelle dont personne n'est exempt, pas plus le riche que le pauvre.

Mais c'est surtout l'enseignement secondaire qui prend en ce moment une tendance pratique, grâce aux subsides de la Confédération. Tout en développant l'intelligence du jeune homme, on cherche à former sa main, à exercer son œil, et à lui donner à la fois les connaissances et la dextérité nécessaires pour réussir dans la profession qu'il se propose d'embrasser. J'aime à croire que cette tendance se fera sentir chez nous et qu'elle viendra rajeunir nos industries nationales. Déjà notre gouvernement a pris les mesures nécessaires pour faire pénétrer ces tendances à l'Ecole normale. Les instituteurs propageront un peu partout cet esprit de rénovation. Au lieu de se confier aux hasards, aux surprises de l'émigration, au lieu d'aller chercher son pain en Amérique, que le pauvre apprenne et exerce les métiers nombreux et lucratifs qui sont devenus en partie chez nous le monopole de l'étranger. Que l'on prépare des artisans et surtout des fermiers pour qu'on puisse donner congé à l'élément exotique qui a pris racine sur notre sol.

Pour me résumer en quelques conclusions pratiques, je voudrais que les membres du Pius-Verein s'emploient activement :

1<sup>o</sup> A relever l'instruction primaire en prêtant un concours dévoué à l'instituteur surtout pour la fréquentation régulière de l'école et des cours de répétition.

2<sup>o</sup> A étudier le projet des écoles régionales et à en faire l'essai.

3<sup>o</sup> A ne point pousser les jeunes gens vers les études supérieures à moins de talents particuliers ou de vocation sérieuse.

4<sup>o</sup> A accepter enfin et à favoriser les tendances professionnelles que l'on cherche à imprimer à l'enseignement.

Messieurs, ne l'oublions pas, s'intéresser à l'éducation de la jeunesse, c'est le seul moyen d'assurer un avenir heureux à notre pays.

